



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 3 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois mars, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	13	Votants :	18
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet					
Représentés :	Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain					
Absents excusés :	François Levrat					
Secrétaire :	Taouès Coll					

A 19h30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Taouès Coll est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2016

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1/2017 – Abrogation du PLU

François Hillion, rappelle la procédure de l'abrogation du PLU lancée lors du conseil municipal du 6 septembre 2016, que l'enquête publique s'est déroulée du 28 novembre 2016 au 6 janvier 2017 et la remise du rapport du commissaire enquêteur avec un avis favorable sans réserve.

Vincent Pain demande ce qu'il se passe après l'abrogation.

François Hillion répondra à cette question après le vote de cette délibération.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré, prononce à l'unanimité l'abrogation du PLU.

Délibération n°2/2017 – Opposition de la commune au transfert de la compétence PLU à la Communauté Paris-Saclay

François Hillion rappelle que dans le cadre de la nouvelle Communauté d'Agglomération et de la loi ALUR, la compétence PLU est transférée au 27 mars 2017 sauf si les communes membres s'opposent au transfert.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté Paris-Saclay et demande à la CPS de prendre acte de la décision de la commune de Vauhallan.

Délibération n°3/2017 – Subventions aux associations

Bernard Gleize rappelle les demandes de subventions faites par les associations présenté lors de la commission des finances du 18 février 2017.

Vincent Pain fait remarquer que le LVC reçoit une subvention importante de 18 000 € qui représente plus de la moitié des subventions accordées et dit qu'il est dommage qu'il n'y ait pas une contrepartie pour la vie communale de Vauhallan (organisation de concert, participation à la fête de la musique) comme peut le faire l'ESV qui participe pleinement à la vie et à l'animation communale avec une subvention de 4 500 €.

François Hillion rappelle que le LCV participait à la cérémonie des Vœux.

Bernard Gleize rappelle qu'il y a plus de bénévoles à l'ESV qu'au LCV

Les subventions versées aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	2017
A.V.B.	150,00 €
Amicale du personnel	4 500,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	200,00 €
Football Club de Vauhallan	2 000,00 €
LCV	18 000,00 €
Le Pétanque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Vauhallan Karaté Wado Ryu	250,00 €
Wind-Out	1 000,00 €
Association un cœur pour la vie	150,00 €
TOTAL	32 200,00 €

Ont voté pour (16) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus (2) : Fabian Lowczyk, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour, octroie les subventions ci-dessus.

Délibération n°4/2017 – Indemnités exceptionnelles pour prestataires extérieurs

Bernard Gleize rappelle la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation des affiches pour les manifestations vauhallanaises. Le montant de l'indemnité est fixé à 150,00 € par affiche réalisée.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant des indemnités pour la réalisation d'affiche.

Délibération n°5/2017 – Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement

Bernard Gleize rappelle qu'il est nécessaire d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissements inscrites au BP 2016. Pour le chapitre 20 le montant est de 9 505,90€, pour le chapitre 21 le montant est de 36 308,30 € et pour le chapitre 23 le montant est de 216 700,90 €.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses votées au BP 2016.

Délibération n°6/2017 – autorisation donnée au Maire de signer la convention entre la commune et la Maison Bleue

Denise Garcia présente la convention entre la commune et la Maison Bleue pour la mise à disposition avec contrepartie financière de berceaux au profit de l'association Maison Bleue.

Cette convention est gratuite, n'engage pas la commune et s'adapte au besoin de la commune.

Cette association n'intervient pas sur le fonctionnement de la crèche, elle se charge de trouver des entreprises intéressées et la commune reste décisionnaire.

Vincent pain fait remarque que dans la convention les berceaux sont réservés aux Vauhallanais

François Hillion répond qu'en théorie oui mais si nécessaire pour remplir la crèche des enfants extérieurs pourraient intégrer la crèche.

Vincent Pain dit que pour la mise à disposition d'un berceau la commune percevra une somme de 9 000 € et que la commune prévoit de mettre à disposition au moins 1 berceau et éventuellement plus en fonction des besoins et des places disponibles.

François Hillion rappelle que le reste à charge pour la commune est aujourd'hui d'environ 70 000 €.

Ont voté pour (18) : François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, Claude Bousquet, Jean-Laurent Panciatici représenté par Bernard Cellier, Isabelle Glasset représentée par Karl Crochart, Jean-Luc Lando représenté par Fabian Lowczyk, Zohra Rousseau représentée par François Hillion, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain

Ont voté contre : néant

Se sont abstenus : néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention avec la Maison Bleue pour la mise à disposition de berceaux auprès d'entreprises susceptibles d'être intéressées par des places disponibles près du lieu de leur implantation.

Clôture de la séance à 19h45.